VISITES DU CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DU CANET DES 21 JUILLET ET 3 NOVEMBRE 2026

CADRE DE L'INTERVENTION :

Depuis le 24 décembre 2021, les bâtonniers ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté, notamment les lieux de rétention administrative et les zones d'attente.

Ce dispositif a été introduit par l'article 18 de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Le bâtonnier de Marseille et ses délégués ont déjà exercé ce droit le 10 juillet 2023 et le 1er octobre 2024 (CF rapports de visite en PJ).

1. INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ÉTABLISSEMENT

• Nom de l'établissement : CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DU CANET
• Type d'établissement : CRA
• Adresse et coordonnées : 18, boulevard des Peintures 13014 Marseille
• Autorités dont dépend l'établissement : MINISTERE DE L'INTERIEUR

Nom de la personne en charge de l'établissement : Madame , COMMANDANTE DE POLICE, CHEF DE CENTRE DE RETENTION.

2. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA VISITE

• Date des visites :
23 juillet 2026 de 9h30 à 12h30
3 novembre 2026 de 9h30 à 12h30

• Type et objectifs de la visite : état des lieux des conditions de rétention, notamment compte tenu de la canicule actuelle

• Nom des membres de l'équipe de visite :
Visite du 23 juillet 2026 de 9h30 à 12h30 : Madame la bâtonnière Marie-Dominique POINSO-POURTAL, accompagnée des 2 responsables de la Commission « *droit des étrangers* » de l'Ordre et déléguées du Bâtonnier aux visites des lieux privatifs de liberté, Maîtres Cassandre CLERC et Frédérique CHARTIER.

Visite du 3 novembre 2026 de 9h30 à 12h30 : Maître Céline CARRU, membre du Conseil de l'Ordre et Maitres CLERC accompagnée des 2 responsables de la Commission « *droit des étrangers* » de l'Ordre et déléguées du Bâtonnier aux visites des lieux privatifs de liberté, Maîtres Cassandre CLERC et Frédérique CHARTIER.

3. INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement

- Capacité de l'établissement : 136
- Capacité moyenne : 136 dont 6 places dites « QPZ » (quota de place zonale) réservées à des profils qui ne sont pas classés « troubles *à l'ordre public* », qui sont supposés être regroupés ensemble en chambre mais qui sont en réalité dispatchés dans les différents peignes.

VISITE DU CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DU CANET LE 21 JUILLET 2026

L'établissement

- Capacité de l'établissement : 136
- Capacité moyenne : 136 dont 6 places dites « QPZ » (quota de place zonale) réservées à des profils qui ne sont pas classés « troubles *à l'ordre public* », qui sont supposés être regroupés ensemble en chambre mais qui sont en réalité dispatchés dans les différents peignes.
- Nombre de personnes privées de liberté : 132, seulement de sexe masculin. Pas de familles, de femmes ou d'enfants.
- Description des bâtiments (quantité de bâtiments, dates de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité) : Nous avons visité tous les peignes y compris la zone d'attente où il y n'y avait aucun retenu. Le peigne de la zone d'attente est hermétique par rapport aux peignes du centre de rétention.

Le peigne qui a été refait à neuf dans le courant de l'année 2025 est déjà très dégradé. Tous les peignes sont globalement vétustes sauf la ZA.

Le système de sécurité incendie

Selon le PC Sécurité, le système incendie fonctionne correctement.

Un agent du SIAP est présent en permanence.

Problème : 2 issues de secours sont toujours bloquées avec une barre métallique pour éviter les évasions. C'était déjà le cas lors des précédentes visites exercées par le barreau de Marseille.

Pour ce motif, un avis défavorable a été émis par la commission de sécurité ERP en novembre 2025 pour l'exploitation du site.

Pour compenser cette difficulté, tout le personnel de surveillance serait formé à ce problème pour ouvrir ces issues en cas de départ de feu.

Une solution a été proposée par le SGAMI (secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur) depuis octobre 2025 mais elle n'a pas été mise en œuvre car aucune demande d'autorisation de travaux n'aurait pour l'heure été déposée.

On déplorerait 1 ou 2 départs de feu en 2025, mais aucun en 2026, seulement quelques levées de doute consécutives à des fumées de cigarette.

Il n'y a pas de système de détection dans les chambres car certains retenus y fument.

Les trappes de désenfumages sont testées tous les mois selon la Commandante.

Les chambres et dortoirs

La visite des peignes a permis de refaire le constat suivant :
- Les portes des chambres ne peuvent être fermées à clé,
- Les portes des sanitaires non plus,

- Il n'y a pas de surpopulation dans les peignes occupés, les chambres accueillant généralement deux retenus dans des lits simples.

Contrairement aux visites précédentes, il n'y a plus de lits doubles dans les chambres dites « famille ». Il est cependant constaté que les anciens peignes famille comportent désormais des chambres de 5 à 6 retenus.

Les peignes sont dépourvus de frigo, les chambres aussi.

Il n'y a aucun meuble de rangement dans les chambres : ni pour les vêtements, ni pour les effets personnels de type casier à code ou à cadenas. Les chambres sont uniquement meublées d'un lit en métal agrémenté d'un matelas et d'un petit casier ouvert.

La nourriture est interdite dans les chambres.

Quasiment toutes les fenêtres sont verrouillées et ne peuvent s'ouvrir que sur 15 cm sur une ouverture obstruée (voir photos).

Il n'y a ni rideaux, ni stores. Les retenus créent des rideaux de fortune avec des couvertures pour cacher la lumière et limiter le réchauffement des pièces.

Activités ludiques et détente

L'ancien réfectoire famille reçoit toujours la salle VIP. Ils seraient au maximum une dizaine de retenus, sélectionnés sur le volet, à pouvoir accéder tous les après-midi à cette salle, mais en pratique cela semble difficile eu égard au manque de personnel.

Liste des activités proposées :

- Jeudi après-midi : coach sportif à raison de deux séances (10 personnes soit 20 au total)
- Vendredi après-midi : musique (6 personnes)
- Un samedi matin sur deux : calligraphie (10 personnes)
- Samedi matin : sophrologie (3 personnes mais projet d'élargir le groupe)

Il est impossible de programmer d'autres activités uniquement en raison du manque d'effectif au sein du CRA.

Climatisation, chauffage, température ambiante

Un système de ventilation fonctionne par intermittence : le problème est que l'air soufflé est plus chaud que l'air ambiant (2 à 3 degrés de plus). La ventilation a donc pour effet de chauffer les chambres.

- Dans les peignes OC, OD, 1D il y a la climatisation uniquement dans la salle TV, laquelle est dès lors utilisée comme dortoir de fortune par les retenus, y compris en journée, vidant ainsi de son objet ludique la salle TV ;
- Dans les peignes 1C & 1A, deux climatisations portatives ont été installées dans la salle TV et dans la salle commune. Il est à noter que lors de la visite, une des climatisations portatives avait été privatisée par un retenu qui l'avait déplacée dans sa chambre.

En dehors des ailes climatisées, entre 10h et 11h30, nous avons constaté des températures oscillant entre 31,5° et 37.1°.

Dans les salles d'eau, le système distribue uniquement de l'eau chaude sauf à intervenir spécialement dans chaque chambre pour couper l'eau chaude, et dans ce cas, il n'y que de l'eau froide. Les retenus doivent donc se mettre d'accord collectivement et opter pour de l'eau chaude ou froide. Les choix ne sont pas systématiquement pris en compte et ne sont pas mis à jour régulièrement en fonction du turn-over. Plusieurs retenus nous signalaient ainsi n'avoir que de l'eau chaude en cette période estivale, et ce contre leur gré, ne leur permettant pas de se rafraîchir utilement lors de leurs douches.

Hygiène et la santé

La bâtonnière a pu constater que les kits hygiène sont insuffisants :

- 1 brosse à dent à l'arrivée non renouvelée,
- 3 minidoses type échantillon d'hôtel de dentifrice par semaine,
- 4 minidoses type échantillon d'hôtel de shampoing par semaine,
- 1 mini savon de type savon d'hôtel par semaine.

Pour y pallier, du shampoing et du gel douche sont mis en vente dans les distributeurs à boisson (4 euros la petite bouteille).

Un tondeuse à disposition sous surveillance les jours de sports.

S'agissant de l'accès au soin, la question de la rupture des traitements de substitution reste d'actualité.

Les retenus rencontrent toujours des difficultés pour accéder au médecin.

Les parties communes et les cours extérieures

Le ménage semble être fait régulièrement mais des odeurs de canalisations sont à déplorer et il y a des cafards dans l'ensemble des parties extérieures et intérieures.

Les salle de TV sont désormais climatisées mais comme il s'agit des seules salles fraîches, elle sont plongées dans le noir et servent de dortoirs.

Toutes les TV ne fonctionnent pas.

Les parties communes ne proposent aucun lien de convivialité, de sociabilité ou d'activité : pas de chaises, pas de tables…

Des tables de ping-pong inutilisable faute de filet, de balle ou de raquette occupent l'essentiel de la salle commune.

Les salles TV, plongées dans l'obscurité, ne comporte que des bancs métalliques sans dossier.

Il y a une cour extérieure par peigne sans aménagement (pas de banc, ni d'ombre ni de préau…).

Dans les cours extérieures, il n'a aucun point d'eau, aucune installation, aucune voile d'ombrage.

Toutes les cours sont désormais recouvertes d'un double grillage métallique ce qui renforce le sentiment d'enfermement et surchauffe.

S'agissant de l'accès à l'eau et des repas

S'agissant de l'eau potable :

- 1 bouteilles de 25 cl est donnée avec chaque repas,
- Des distributeurs d'eau froide et potable à volonté ont été installés (une fontaine à eau par peigne).

Les repas sont servis dans des réfectoires lumineux et propres.

Ils sont a priori corrects, pas de plainte sauf un manque de condiments type sel.

La direction cherche à augmenter la quantité de féculant par personne.

En attendant cette augmentation, deux baguettes par jour et par personne sont distribuées en plus des repas (1/2 baguettes par repas + ½ le soir)

Dans chaque réfectoire ont été installés :

- Une fontaine à eau
- Un changeur de monnaie
- Une machine à café.

Des distributeurs de snacks et de produits d'hygiène (4 euros le shampoing ou le gel douche) ont été installés dans les parties communes (en dehors des peignes).

Un grand thermos de café à volonté est mis à disposition pour chaque peigne les matins, midis et soirs.

Salles d'isolement

Il y a 4 salles d'isolement.

Dans l'une d'entre elles, nous constatons la présence d'une caméra, contrairement à la réglementation.

Il est à noter que lors des précédentes visites, la présence de cette caméra n'avait pas été constatée, ce qui suggère un rajout récent.

Parloirs et visites

Tout contact physique entre visiteurs et retenus est désormais impossible en raison de l'apposition d'un plexi glace surplombé d'un grillage fin, sauf dans le parloir famille.

Le parloir famille est disponible uniquement en présence d'enfant du retenu (sur justificatif de type acte de naissance).

Les rapports physiques et sexuels sont donc impossibles et interdits.

Chaque jours, dix-huit rendez-vous de parloirs sont programmés, sur rendez-vous uniquement, calibrés sur 30 minutes en théorie mais réduits à 20 minutes en raison du manque d'effectifs.

Il est désormais interdit aux familles d'apporter de la nourriture extérieure.

Au jour de la visite, le téléphone pour la prise de RDV pour les familles ne fonctionne plus. Un policier passe dans les peignes chaque matin pour demander aux retenus s'ils souhaitent des RDV parloirs, toutefois les retenus ne connaissent parfois pas les disponibilités et agendas de leurs proches.

Cette difficulté technique devrait être résolue prochainement.

4. INFORMATIONS SUR LA VISITE DU 21 JUILLET 2026

Plusieurs améliorations ont été notées par le Barreau depuis la visite du 1er octobre 2024 :

- Des fontaines à eau ont été installées dans chaque peigne, et du café est distribué plusieurs fois par jour,
- Il est envisagé d'augmenter la ration de féculents par jour et par retenu, ce qui répond à une préoccupation exprimée par ces derniers,
- Des climatisations ont été installées dans les salles TV et dans certaines salles communes,
- Des activités ont été créés,
- Les interphones ont été protégés par un grillage et ne sont donc plus vandalisés ce qui améliore les conditions de sécurité,
- Les lits doubles ont été remplacés par des lits simples,
- Seule une porte de sanitaires demeure cassée alors que plusieurs étaient manquantes lors des dernières visites,
- Si le problème d'eau chaude dans les salles d'eau persiste, il est compensé par la possibilité, même imparfaite, pour les retenus d'opter pour de l'eau froide s'ils se mettent d'accord entre co-retenus et par l'accès aux fontaines d'eau froide.

De l'avis des responsables du CRA, les tensions sont moins exacerbées en raison des améliorations constatées ci-dessus mais aussi car il y moins de reconduites à la frontière.

La commandante de police, cheffe du CRA évoque avec nous des difficultés liées au manque d'effectif, le nombre de retenus ayant augmenté sans augmentation conséquente du personnel affecté.

Il en ressort plusieurs constats :

- Le CRA du CANET fonctionne depuis lors à plein régime, la capacité maximale étant presque toujours atteinte,
- La nature du public retenu est toujours le même : les personnes retenues sont soit des sortants de prisons, soit des personnes interpellées et connues pour « *troubles à l'ordre public* » et donc dont le casier comporte des mentions de condamnations,
- Le nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques et de troubles de l'addiction est toujours important,
- La commandante constate que les moyens alloués au CRA n'ont pas été adaptés à l'augmentation du nombres de personnes retenus ni au changement de public accueilli,
- Le manque de personnel ne permet pas le développement d'activité alors que la durée de rétention augmente.

La situation reste ainsi sur ce point inchangée, et le CRA n'a pas été doté d'agents de police supplémentaires comme cela a été demandé en juillet 2023 et en 2024.

S'agissant du personnel de Forum réfugiés, association habilitée :

L'équipe de l'association est composée de cinq salariés.

Leurs conditions d'exercice restent inchangées.

S'agissant du personnel médical de l'UMCRA :

Leurs conditions d'exercice restent inchangées.

Certains retenus déplorent toutefois n'avoir pas accès au service médical malgré des demandes répétées en ce sens.

Il est à noter que le psychologue intervient toujours à raison de deux fois par semaines et que son intervention est jugée bénéfique.

CONCLUSIONS AU 21 JUILLET 2026

1- Sur les conditions de rétention

Un vrai problème de chaleur persiste dans les chambres.

Les chambres ne sont pas climatisées.

La ventilation souffle de l'air chaud.

Les fenêtres ne s'ouvrent pas ou peu.

PROPOSITIONS DU 21 JUILLET 2026 :

- Modifier le système d'aération afin qu'il ne souffle plus de l'air chaud, afin que la température de l'air n'excède plus 30°,
- Installer davantage de climatiseurs (fixe et non portatif afin d'éviter leur privatisation) dans les parties communes,
- Déverrouiller les fenêtres (lesquelles donnent sur la cour extérieur interne au CRA) et ôter les grilles les obstruant pour permettre une ventilation naturelle,
- Mettre en place des systèmes occultant les fenêtres : stores, volets, etc.
- Permettre, comme cela se fait en détention, aux personnes retenues d'acquérir moyennant un prix accessible, un ventilateur auprès d'un prestataire agréé (pale en plastique),
- Installer des points d'eau dans les cours ou des brumisateurs,
- Végétaliser les cours,
- Installer des ombrières dans les cours (voile d'ombrage et/ou préaux),
- Installer un système de mitigeurs ou passer plus régulièrement dans les chambres pour permettre aux retenus d'opter pour l'eau chaude ou froide, ouvrir les réfectoires climatisés en journée pour accueillir des retenus pour un temps de détente,
- Installer des placards et étagères de rangement dans les chambres pour éviter que les affaires trainent sur le sol,
- Permettre aux familles de faire parvenir des colis alimentaires aux retenus.

2- Sur la sécurité entre retenus

Les caméras semblent moins détériorées.

Les interphones ont été grillagés ce qui améliore la sécurité.

Un effectif de 173 personnes travaillant au CRA est nécessaire pour le fonctionnement actuel.

L'effectif réels moyen actuel est de 150 personnes.

Pour fonctionner, le CRA doit faire appel, chaque jour, à 12 réservistes sur la base de 70 volontaires réservistes.

En cas de problèmes d'escorte, et uniquement dans ce cas, des renforts du SIPJ ou de la DIPN peuvent être envoyés.

Le nombre de surveillants et d'escorte est donc insuffisant pour fonctionner normalement.

Tout imprévu est difficilement surmontable.

L'oisiveté des personnes retenues durant désormais trois mois est génératrice de tensions entre les personnes retenues.

Toute activité supplémentaire, qui pourrait pourtant aisément être mise en place avec l'aide du Barreau ou d'association, est inenvisageable sans surveillant supplémentaire.

Un problème d'aménagement des espaces communs a également été constaté, des tables de ping-pong étant installées sans qu'il ne soit mis à disposition des raquettes, des filets ou des balles de ping-pong.

Il n'y a aucun mobilier permettant aux retenus de s'asseoir dans les salles communes, les forçant à rester debout ou à s'asseoir à même le sol.

S'agissant des aménagements mobiliers dans les salles TV, les bancs en métal sont vissés au sol et ne disposent pas de dossiers, ne permettant aucunement une assise confortable ou d'inviter les retenus à converser entre eux en s'asseyant face à face. La sociabilisation est ainsi entravée, alors même qu'il s'agit d'une pièce « *aveugle* », sans fenêtre ouvrant vers l'extérieur permettant de bénéficier d'une lumière naturelle.

La question de la rupture dans l'accès aux traitements de substitution reste problématique, la politique à l'intérieure du CRA n'étant pas alignée sur celle prévalant en détention. Cette rupture de soins peut également être génératrices de tensions, de violences et de trafics.

PROPOSITIONS DU 21 JUILLET 2026 :

Augmenter l'effectif du CRA pour qu'il atteigne réellement 173 personnes en tenant compte de l'absentéisme,

- Installer un système de verrouillage automatique des chambres ne s'ouvrant qu'au passage d'un bracelet électronique remis aux retenus.
- Réserver l'intervention de réservistes pour mettre en place des activités,
- Permettre l'accès aux réfectoires climatisés en cas de fortes chaleur pour permettre aux retenus de se rafraîchir un temps,
- Permettre à chaque personne retenues d'accéder chaque semaine à deux après-midi d'activité,
- S'agissant des espaces communs, revoir l'utilité d'y laisser des tables de ping-pong inutilisables et y prévoir des aménagements de type : tables, chaises, appareils de musculation pour permettre une activité physique,
- Installer en outre une salle de sport sous surveillance avec des appareils de musculation,
- Aligner la politique d'accès aux traitements de substitution sur celle prévalant en détention pour éviter toute rupture de traitement.

3- Droits et dignités des retenus

- Visites famille. Les conditions restrictives d'accès des familles semblent contraires à la vie privée et familiale. La privation de tout contact physique semble porter une atteinte excessive aux droits découlant de l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. L'interdiction de recevoir d'autres enfants que les siens ne tient pas compte de la particularité des situations privées et familiales et semble contraire à l'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

- La présence d'une caméra en cellule d'isolement est prévue uniquement dans le cas très limité de l'article L. 223-7 du code pénal, lequel s'applique aux établissements pénitentiaires et à une certaine catégorie spécifique de détenus. Elle n'a aucunement vocation à être transposable dans une cellule d'isolement au sein du centre de rétention administratif et est nécessairement contraire au droit au respect de la vie privée des personnes retenues.

- L'accès au médecin et à un soutien psychologique est un élément essentiel des droits des personnes retenues. Toute restriction de cet accès serait contraire aux droits fondamentaux des intéressés.

- Les conditions d'hygiènes sont un élément essentiel de la dignité des personnes retenus qui doivent avoir accès à des kits d'hygiènes décents, vivre dans des locaux exempts de vermine et sans odeurs de canalisation.

PROPOSITIONS DU 21 JUILLET 2026 :

- Permettre aux retenus d'avoir des moments d'intimité privés avec leurs proches,
- Permettre aux retenus de rencontrer des personnes mineures sans avoir à justifier d'un lien de filiation, dès lors qu'ils sont accompagnés par une personne majeure,
- Retirer toute barrière empêchant les contacts physiques entre retenus et visiteurs,
- Rétablir la ligne téléphonique pour la prise de RDV parloirs,
- Retirer la caméra de la cellule d'isolement,
- Permettre à chaque retenu de rencontrer un médecin chaque jour s'il le souhaite sur simple demande et augmenter en conséquence la présence médicale (médecin, infirmière),
- Augmenter le temps de travail du psychologue pour permettre une prise en charge psychique satisfaisante,
- Augmenter la taille des kits d'hygiène,
- Veiller à désinsectiser les espaces intérieurs et extérieurs,
- S'engager à faire visiter chaque mois le site par un plombier pour résoudre les problèmes de canalisation, de sanitaires défaillants etc.

Ces propositions ont été envoyées à :

Secrétariat de la Préfecture- pref-secretariat-prefet@bouches-du-rhone.gouv.fr
Monsieur le Procureur- BESSONE Nicolas nicolas.bessone@justice.fr
Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers- conference@conferencedesbatonniers.com
Madame la Directrice de forum réfugiés- cramarseille@forumrefugies.org

CONTRE-VISITE DU CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DU CANET LE 3 NOVEMBRE 2026

CADRE DE L'INTERVENTION :

• Type et objectifs de la visite : état des lieux des conditions de rétention suite à la précédente visite du 21 juillet 2026 par laquelle madame la bâtonnière avait listé des préconisations. L'objet de la visite est de lister les évolutions ou améliorations par rapport à la visite du 21 juillet 2026 et de mettre à jours les préconisations formulées.

• Nom des membres de l'équipe de visite : Maître Céline CARRU, membre du Conseil de l'Ordre accompagnée des 2 responsables de la Commission « *droit des étrangers* » de l'Ordre et déléguées du Bâtonnier aux visites des lieux privatifs de liberté, Maîtres Cassandre CLERC et Frédérique CHARTIER.

5. INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement

- Les 6 retenus occupant les places dites « QPZ » (quota de place zonale) réservées à des profils qui ne sont pas classés « troubles *à l'ordre public* », sont lors de la visite du 3 novembre 2026 regroupés pour 5 d'entre eux au sein du même peigne (contrairement à la visite du 21 juillet 2026 où les retenus « QPZ » étaient dispatchés dans tous les peignes).
- Nombre de personnes privées de liberté : 130 au jour de la visite, seulement de sexe masculin.

Le système de sécurité incendie

Les deux portes défaillantes qui mènent vers une cour extérieur et qui sont des sorties de secours en cas d'incendie ne sont toujours pas réparées, malgré des travaux constatés lors de notre visite du 3 novembre 2026.

La demande d'autorisation de travaux adressé tardivement au SGAMI n'a pas été traitée pour le moment.

Les travaux devraient commencer au début de l'année 2027.

Dans l'attente, les deux portes sont toujours bloquées par une barre métallique ne pouvant être ôtée que manuellement depuis l'extérieur.

Les chambres et dortoirs

La visite des peignes a permis de faire le constat **supplémentaire** suivant :

- Dans au moins trois chambres, il n'y a pas de porte aux sanitaires ce qui pose nécessairement des difficultés en termes d'intimité et de dignité. Les retenus ont accroché des draps en guise de porte, sans que cela ne garantisse aucunement l'intimité nécessaire à des sanitaires.
- Dans une chambre, la fenêtre est cassée, ne permettant pas de la fermer. Le retenu qui y dort se plaint du froid qui en découle.
- Dans plusieurs cellules, une odeur pestilentielle ressort des canalisations des sanitaires (notamment dans le peigne 1A).
- Dans plusieurs cellules a été constaté la présence de nuisibles, à savoir des cafards, qui stagnent notamment derrière le petit meuble cube qui sert aux retenus pour stocker leurs affaires.
- Dans un peigne, le jour de ménage (normalement un jour sur deux) n'avait pas été respecté et il en résulte un état plus insalubre que d'habitude.

L'ensemble des autres constats faits lors de la visite du 21 juillet 2026 persiste sans amélioration aucune.

Au contraire, l'état général du CRA semble s'être détérioré depuis lors.

Activités ludiques et détente

Aucune modification ou amélioration à signaler depuis la visite du 21 juillet 2026.

Les séances de sport devraient passer à 4 séances semaines (pour 8 retenus par séance, soit 32 retenus par semaine) à partir de janvier 2027, contre 2 séances / semaine actuellement.

Climatisation, chauffage, température ambiante

Dans deux peignes les salles TV servent toujours de dortoir de fortune pour les retenus.

Lors de notre visite la climatisation avait été coupée en raison de la période automnale.

Hygiène et la santé

Les constats de la visite du 21 juillet 2026 persistent avec une dégradation à noter :

- Les retenus se plaignent de n'avoir eu accès à la tondeuse / à l'espace rasage. Ils présentaient ainsi une barbe de plusieurs semaines.
- L'accès à un médecin / infirmerie est toujours suffisant. Plusieurs retenus se plaignent de n'avoir également accès à des médecins spécialiste (tel qu'un médecin psychiatre par exemple). Un retenu indique souffrir d'une sciatique invalidante. Les sièges dépourvus de tout dossier amplifieraient ses douleurs. Il n'aurait pas accès à un spécialiste à même de le suivre. Un autre retenu se plaint d'avoir un kyste dans la bouche. Il ne pourrait bénéficier de la chirurgie adaptée.

Les parties communes et les cours extérieures

Certaines TV fonctionnent (mais pas les télécommandes) mais les salles TV dans deux peignes sont toujours utilisées en dortoir (notamment dans le peigne OC).

Les constats faits lors de la visite du 21 juillet 2026 persistent.

A noter que certains retenus attachent des draps aux plafonds métalliques pour pouvoir faire des tractions, ce qui révèle la nécessité de venir installer des machines destinées à faire du sport.

S'agissant de l'accès à l'eau et des repas

Les constats faits lors de la visite du 21 juillet 2026 persistent.

Les retenus se plaignent de manque de condiment type sel / harissa.

Salles d'isolement

Les constats faits lors de la visite du 21 juillet 2026 persistent.

Le barreau de Marseille a pu constater qu'une douche à laquelle les retenus peuvent avoir accès (non librement) fonctionne, toutefois elle ne semble pas usité car la salle sert de stockage au linge sale.

Le barreau de Marseille constate et déplore que les retenus n'ont pas de prise électrique (pour brancher leur téléphone notamment) et ne peuvent contrôler la lumière (interrupteurs situés à l'extérieur de la cellule).

Parloirs et visites

Les constats faits lors de la visite du 21 juillet 2026 persistent.

Associations et UMCRA

Les constats faits lors de la visite du 21 juillet 2026 persistent.

CONCLUSIONS AU 3 NOVEMBRE 2026

1. Sur les conditions de rétention

Aucune des propositions formées par Madame la Bâtonnière du Barreau de Marseille n'a été suivie d'effet.

Le barreau de Marseille maintient l'ensemble de ses propositions et y rajoute en bleu les propositions suivantes consécutives aux constats de la visite du 3 novembre 2026 :

PROPOSITIONS :

- Modifier le système d'aération afin qu'il ne souffle plus de l'air chaud, afin que la température de l'air n'excède plus 30°,
- Installer davantage de climatiseurs (fixe et non portatif afin d'éviter leur privatisation) dans les parties communes,
- Déverrouiller les fenêtres (lesquelles donnent sur la cour extérieur interne au CRA) et ôter les grilles les obstruant pour permettre une ventilation naturelle,
- Réparer les fenêtres cassées pour permettre aux retenus résidant de fermer leur fenêtre, d'autant plus au début de la période hivernale,
- Mettre en place des systèmes occultant les fenêtres : stores, volets, etc.
- Installer des fils à linge pour permettre aux retenus de faire sécher leur linge,
- Permettre, comme cela se fait en détention, aux personnes retenues d'acquérir moyennant un prix accessible, un ventilateur auprès d'un prestataire agréé (pale en plastique),
- Installer des points d'eau dans les cours ou des brumisateurs,
- Végétaliser les cours,
- Installer des ombrières dans les cours (voile d'ombrage et/ou préaux),
- Installer un système de mitigeurs ou passer plus régulièrement dans les chambres pour permettre aux retenus d'opter pour l'eau chaude ou froide, ouvrir les réfectoires climatisés en journée pour accueillir des retenus pour un temps de détente,
- Installer des placards et étagères de rangement dans les chambres pour éviter que les affaires trainent sur le sol,
- Procéder à une désinsectisations des peignes concernés par la présence de nuisibles,
- Permettre aux familles de faire parvenir des colis alimentaires aux retenus et des produits d'hygiène type shampooings et gel douche aux coques transparentes, comme c'était le cas précédemment.

2. Sur la sécurité entre retenus

Aucune des propositions n'a été suivie d'effet.

Les retenus se plaignent qu'on ne répond pas à l'interphone lorsqu'on appelle. Ce constat est vérifié lors de la visite du 3 novembre 2026. Ainsi, en cas de difficulté au sein d'un peigne les retenus ne peuvent pas contacter un effectif de police.

Le barreau de Marseille maintient l'ensemble de ses propositions à savoir :

PROPOSITIONS AU 3 NOVEMBRE 2026 :

- Augmenter l'effectif du CRA pour qu'il atteigne réellement 173 personnes en tenant compte de l'absentéisme,
- Installer un système de verrouillage automatique des chambres ne s'ouvrant qu'au passage d'un bracelet électronique remis aux retenus.
- Réserver l'intervention de réservistes pour mettre en place des activités,
- Permettre l'accès aux réfectoires climatisés en cas de fortes chaleur pour permettre aux retenus de se rafraîchir un temps,
- Permettre à chaque personne retenues d'accéder chaque semaine à deux après-midi d'activité,
- S'agissant des espaces communs, revoir l'utilité d'y laisser des tables de ping-pong inutilisables et y prévoir des aménagements de type : tables, chaises, appareils de musculation pour permettre une activité physique,
- Installer en outre une salle de sport sous surveillance avec des appareils de musculation,
- Aligner la politique d'accès aux traitements de substitution sur celle prévalant en détention pour éviter toute rupture de traitement.

3. Droits et dignité des retenus

Aucune des propositions formées par Madame la Bâtonnière du Barreau de Marseille n'a été suivie d'effet.

Le barreau de Marseille maintient l'ensemble de ses propositions et y rajoute en bleu les propositions suivantes consécutives aux constats de la visite du 3 novembre 2026 :

PROPOSITIONS AU 3 NOVEMBRE 2026 :

- Permettre aux retenus d'avoir des moments d'intimité privés avec leurs proches,
- Permettre aux retenus de rencontrer des personnes mineures sans avoir à justifier d'un lien de filiation, dès lors qu'ils sont accompagnés par une personne majeure,
- Retirer toute barrière empêchant les contacts physiques entre retenus et visiteurs,
- Rétablir la ligne téléphonique pour la prise de RDV parloirs,
- Retirer la caméra de la cellule d'isolement,
- Permettre à chaque retenu de rencontrer un médecin chaque jour s'il le souhaite sur simple demande et augmenter en conséquence la présence médicale (médecin, infirmière),
- Augmenter le temps de travail du psychologue pour permettre une prise en charge psychique satisfaisante,
- Augmenter la taille des kits d'hygiène,
- Veiller à désinsectiser les espaces intérieurs et extérieurs,
- S'engager à faire visiter chaque mois le site par un plombier pour résoudre les problèmes de canalisation, de sanitaires défaillants etc
- Installer des interrupteurs et des prises électriques à l'intérieur des cellules d'isolement pour permettre aux retenus de contrôler la lumière et pouvoir recharger leur téléphone portable.

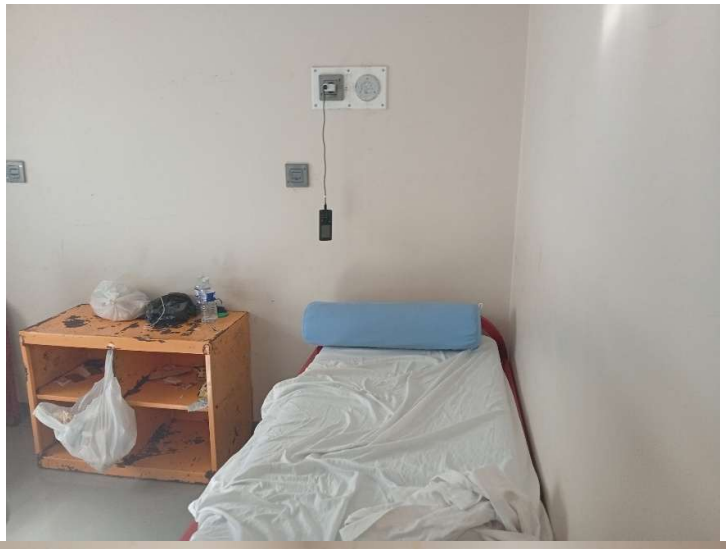
Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, en l'expression de ma haute considération.

Marie-Dominique POINSO-POURTAL

Bâtonnière de l’Ordre du Barreau de Marseille

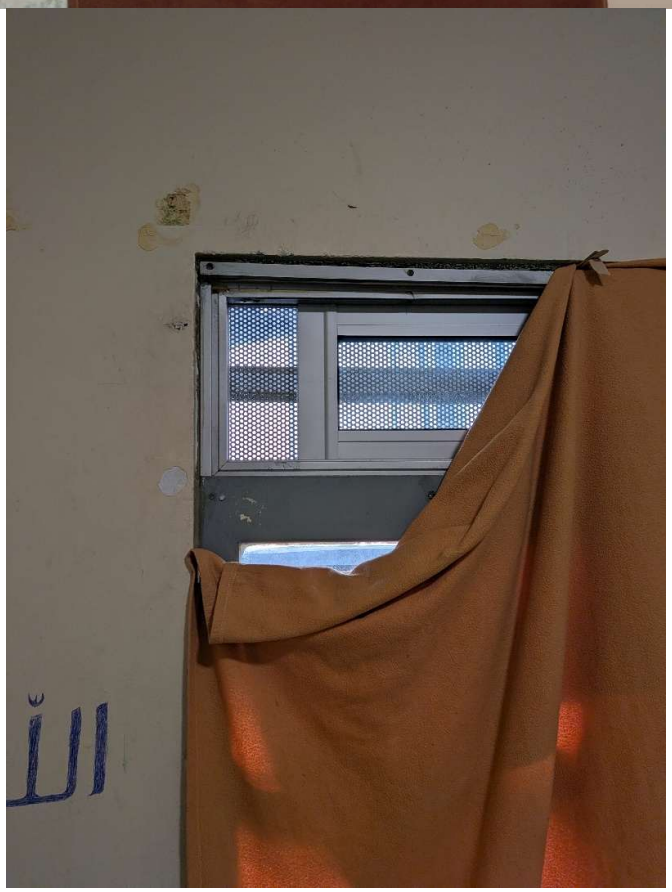
Photographies prises durant la visite du 21 juillet 2026

Chambres

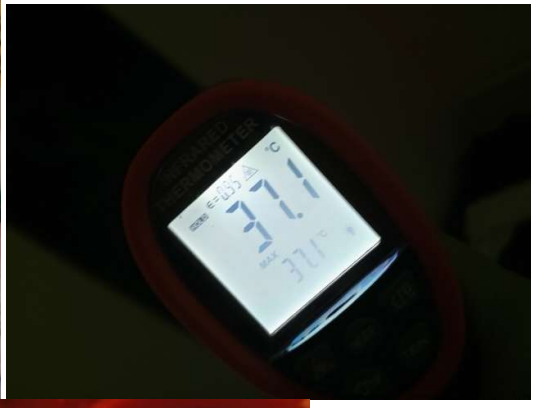




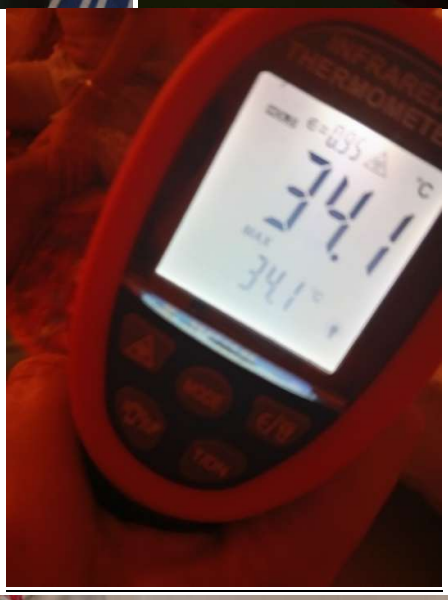

الله أكبر







Températures constatées au sein des chambres



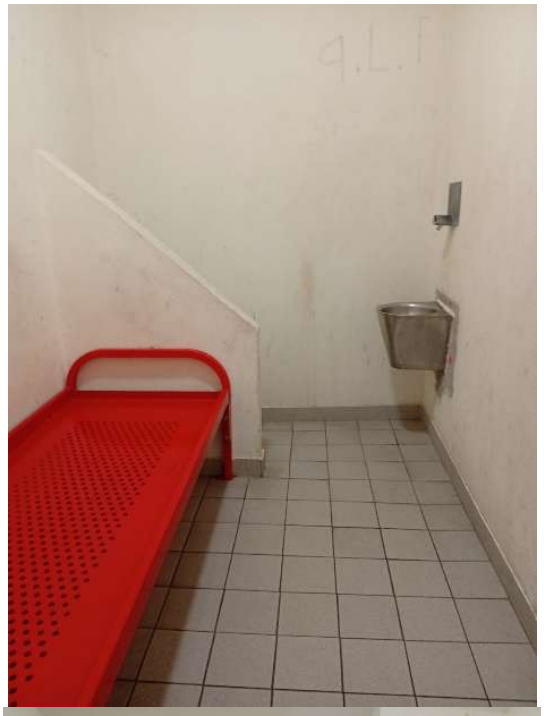



INFRARED
THERMOMETER
35.1
35.2


34.9
34.9

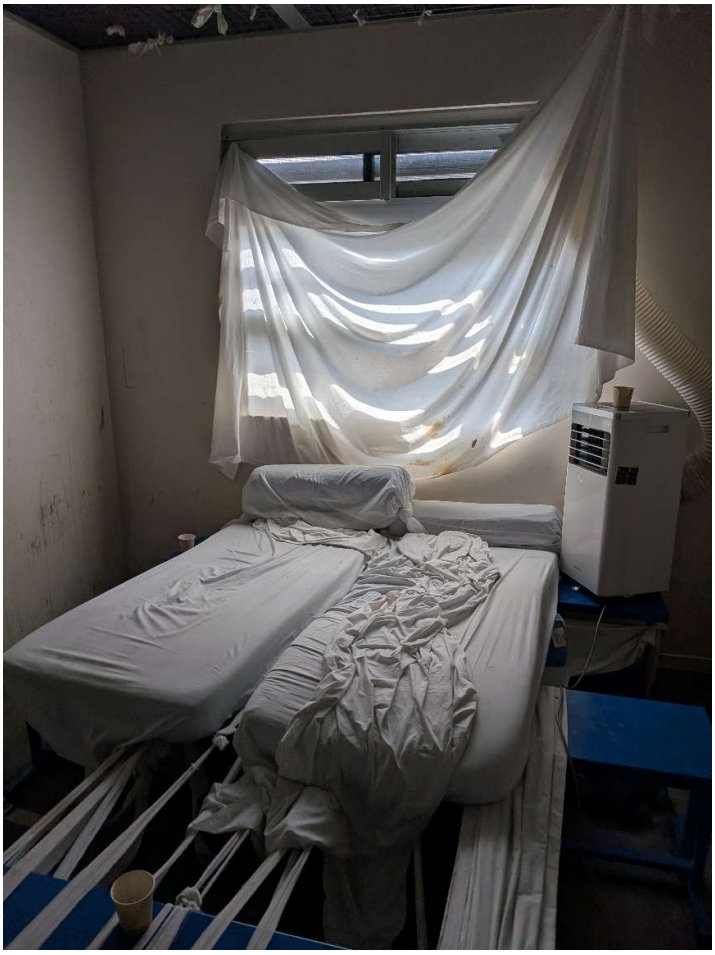

INFRARED
THERMOMETER
36.4
36.4
MODE

Chambre
d'isolement
avec caméra





Parties communes aménagées par les retenus à proximité des climatisations portatives





Salle TV



Appareil de musculation dans la salle commune

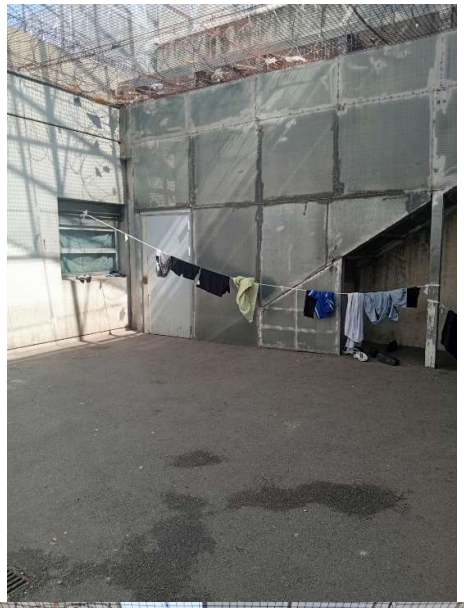


Thermos de café collectif



Interphone grillagé





Cours
extérieures







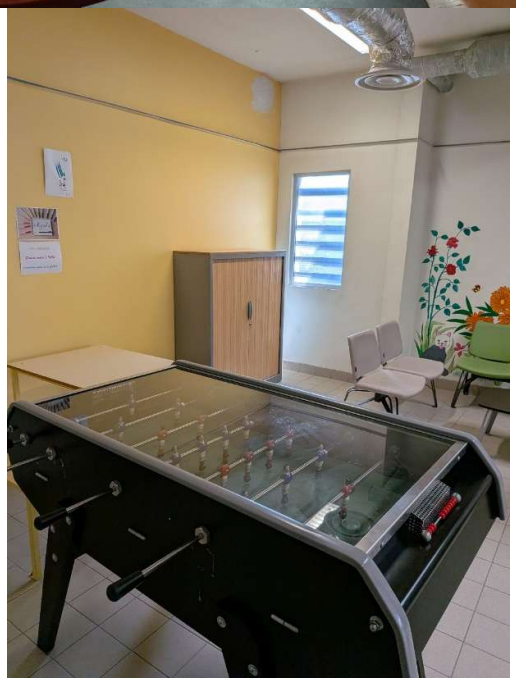
Parloir classique



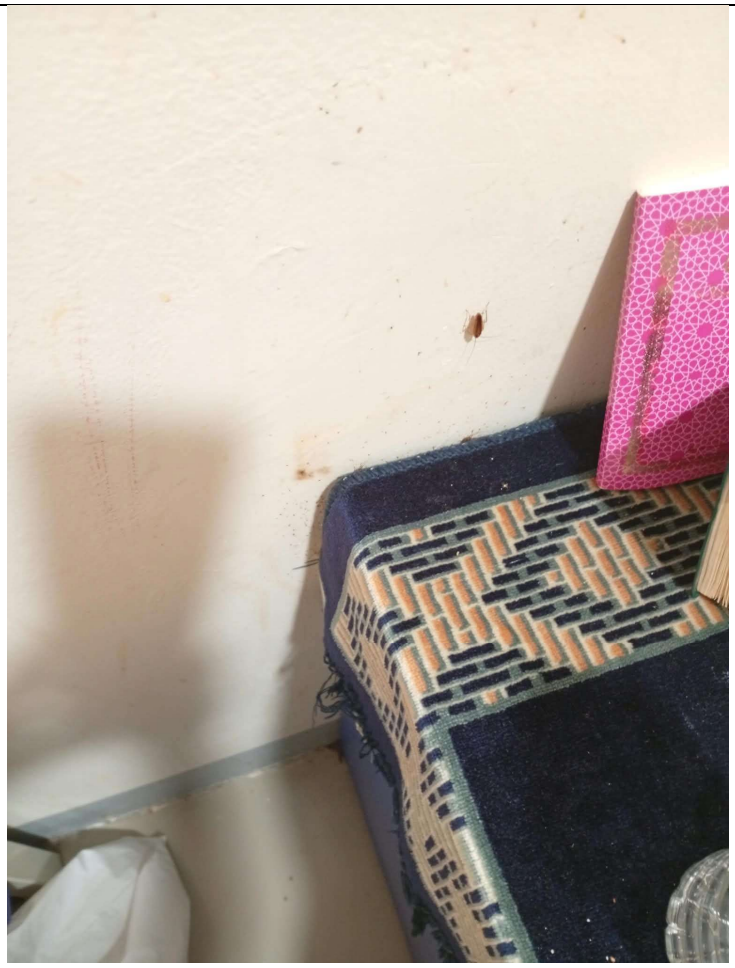
Parloir avec enfant



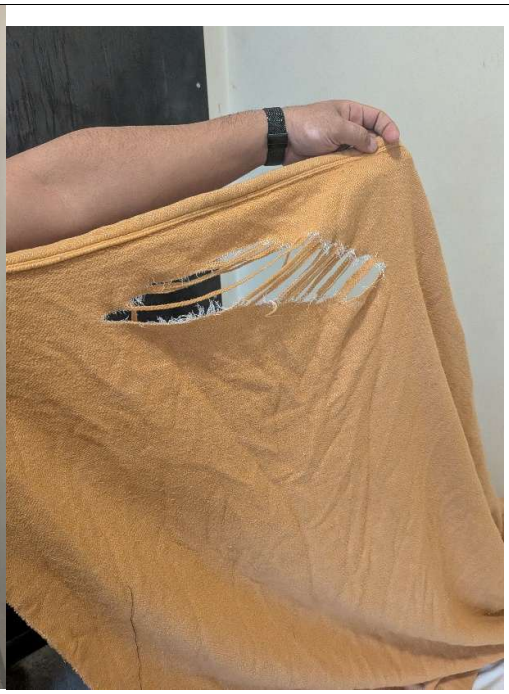
Salle dite « VIP »

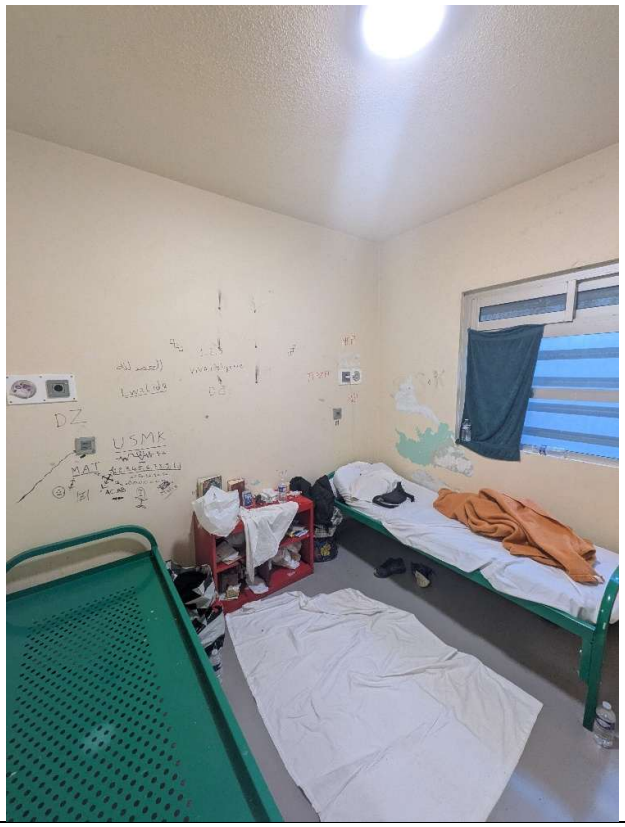


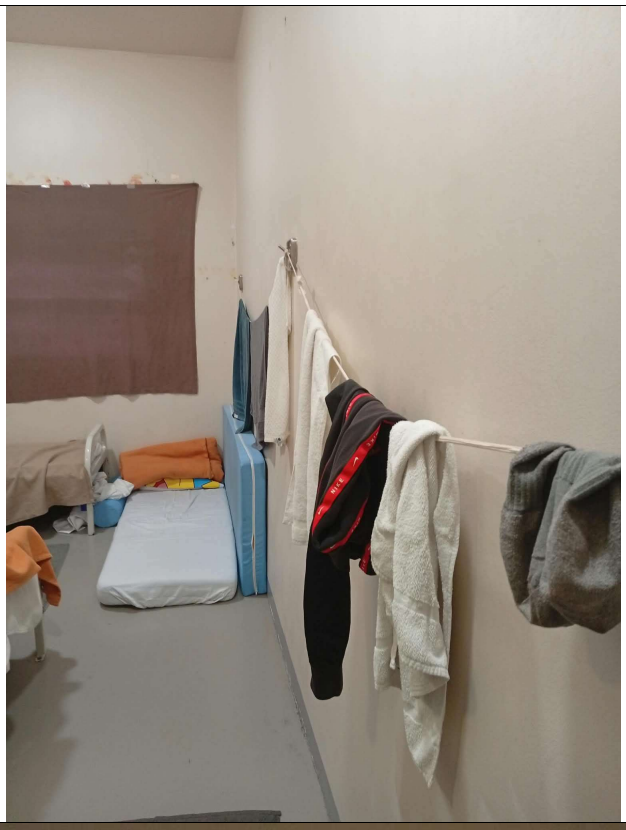
Photographies prises durant la visite du 6 novembre 2026

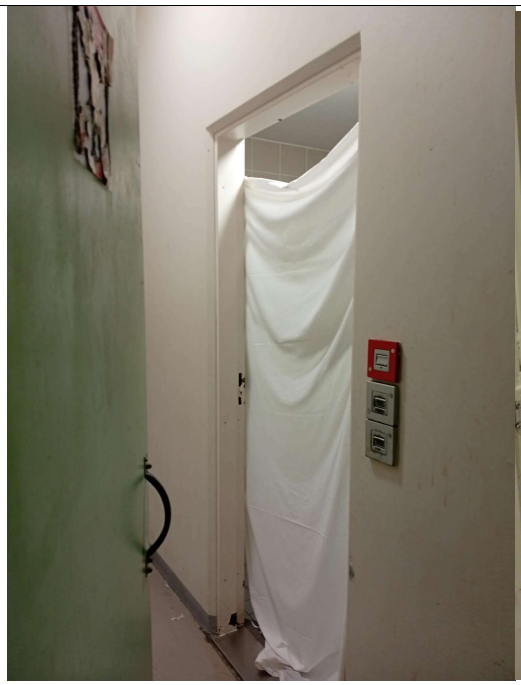
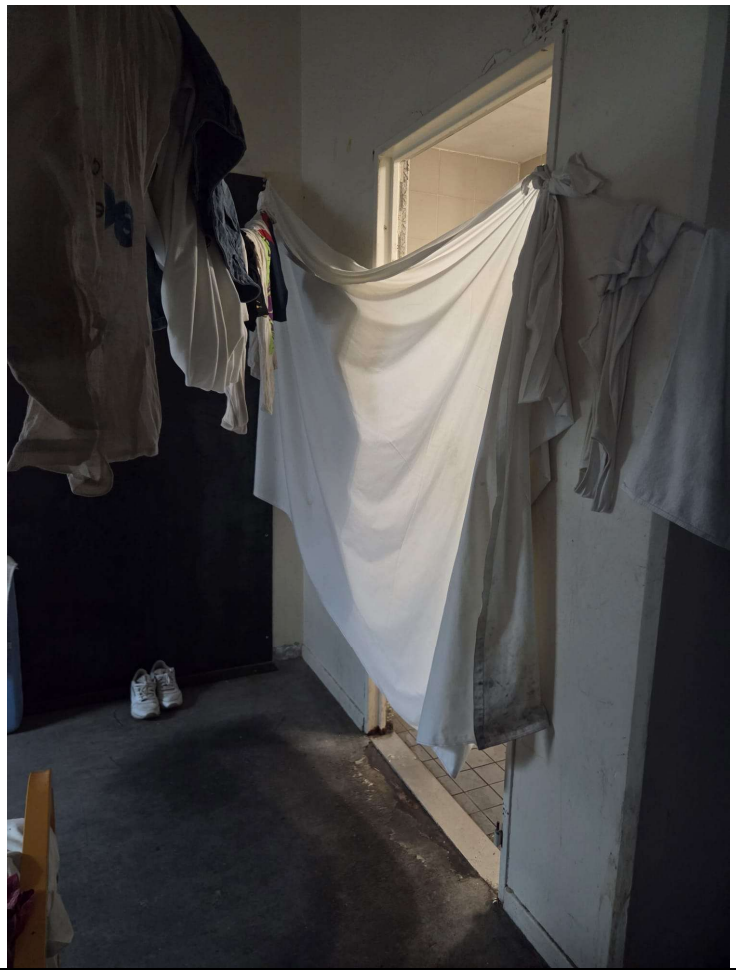
Chambres insalubres et dégradées avec présence de nuisibles	



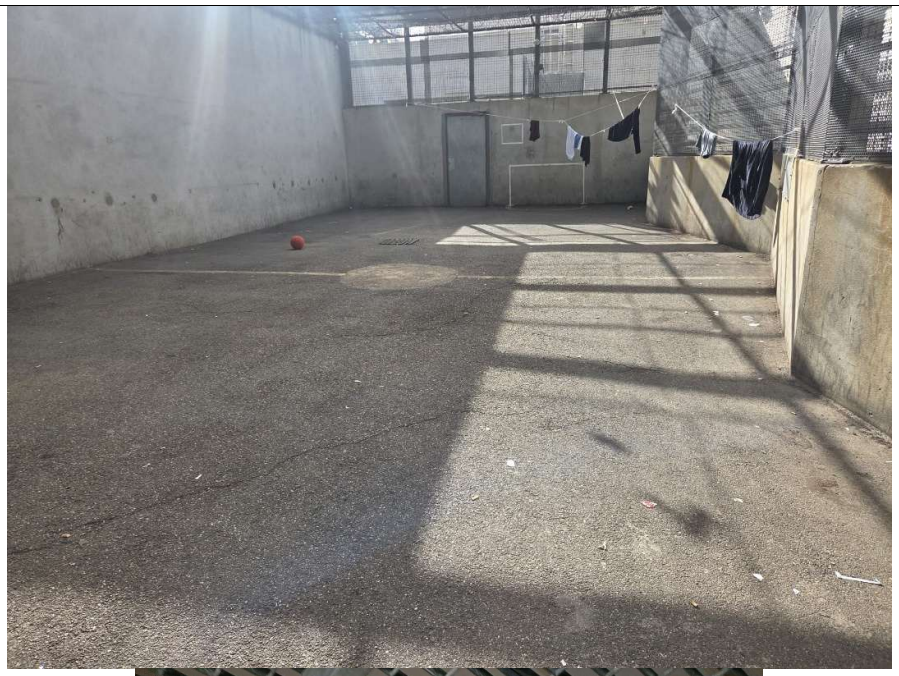



DZ
USMK

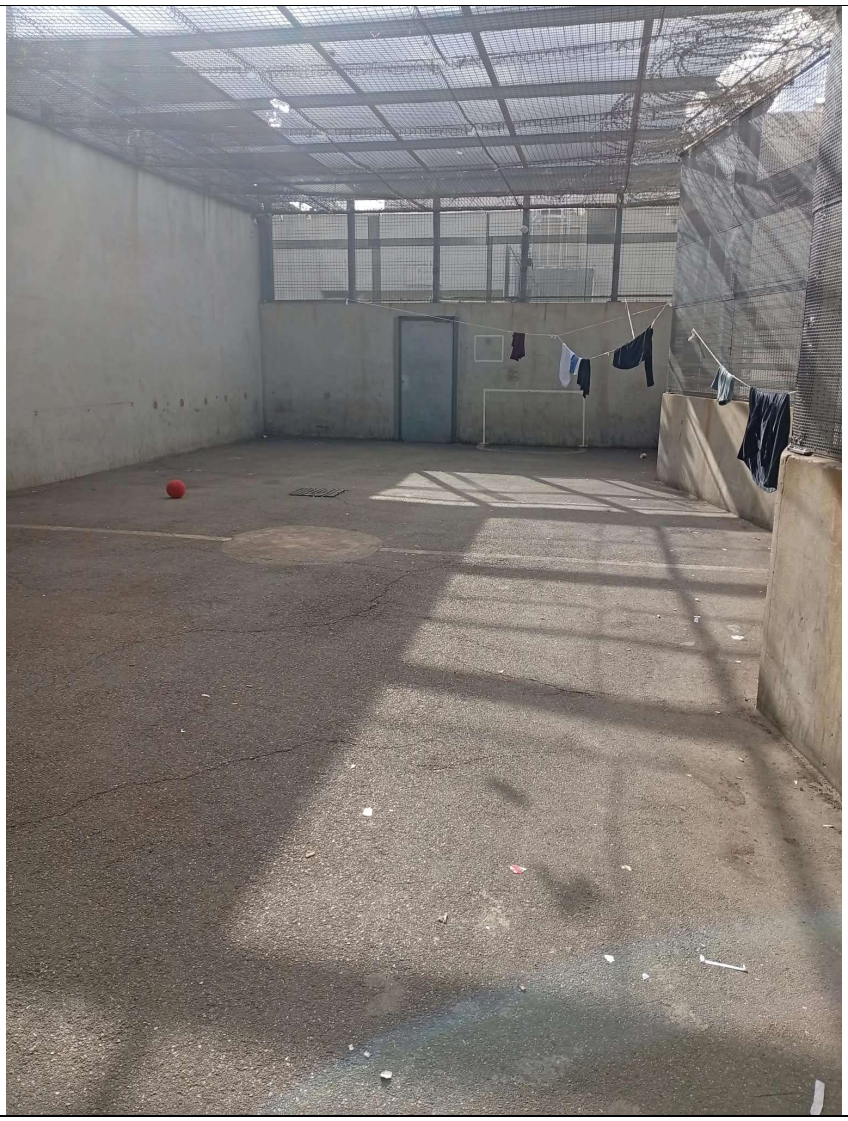
		
Fenêtre cassée dans une chambre		

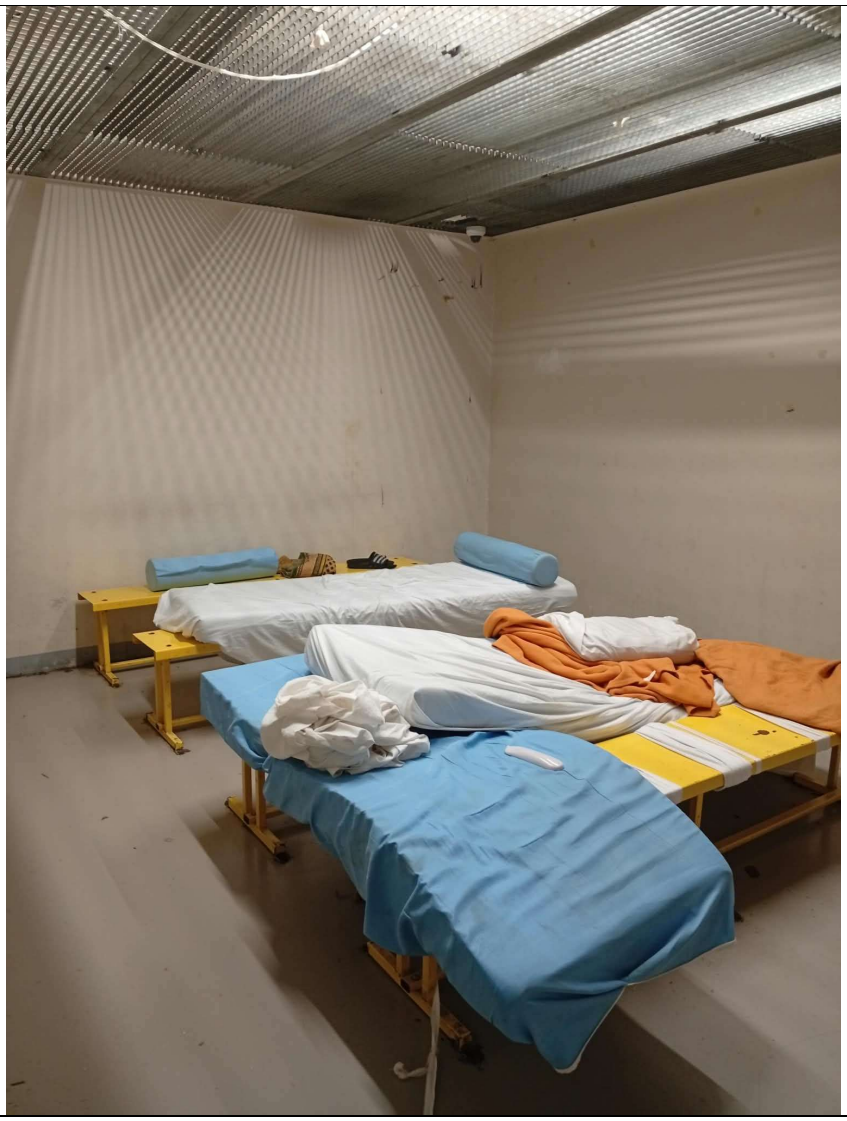
Absence de porte aux sanitaires dans plusieurs chambres	  

Extérieurs et parties communes	 





Salles TV		

Etat général du CRA dégradé		